

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 20 décembre 2021 à 18h40 à la Mairie de Lamarche en présentiel sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire, et à laquelle il y avait quorum légal tenue à huis clos. (*ref : arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020*)

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Chantal Laporte
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Dany Boucher, Jean-Pierre Ménard, Jean-Denis Morel et Francis Ouellet

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Myriam Lessard, directrice générale et greffière

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h40 par Monsieur Michel Bergeron, maire

298-12-21

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Bergeron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU ORDRE DU JOUR

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
LUNDI, LE 20 DÉCEMBRE 2021 à 18 H 40**

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture de l'ordre du jour*
3. *Résolution: Demande d'aide financière au fonds des régions et ruralité-volet*
4. *Affaires nouvelles*
 - 4.1. *Libération de la retenue définitive contre un cautionnement d'entretien*
 - 4.2. *Contrat entretien de la patinoire*
5. *Période de questions*
6. *Levée de la séance*

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Myriam Lessard, directrice générale et greffière-trésorière

3. RÉSOLUTION

299 -12-2021 3.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DES RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité;

ATTENDU QUE toutes les municipalités de Sainte-Monique, Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Henri-de-Taillon, L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Labrecque, Lamarche et Saint-Nazaire désirent présenter un projet de coopération pour la réalisation d'une entente intermunicipale pour des services d'urbanisme dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Lamarche **S'ENGAGE** à participer au projet de réalisation d'une entente intermunicipale pour des services d'urbanisme et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil **AUTORISE** le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Sainte-Monique comme organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

4. AFFAIRES NOUVELLES

300-12-2021 4.1. LIBÉRATION DE LA RETENUE DÉFINITIVE CONTRE UN CAUTIONNEMENT D'ENTRETIEN

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC Lac Saint-Jean-Est recommande à la Municipalité de procéder à la libération de la retenue contractuelle, suite à la réception d'un cautionnement d'entretien des travaux de la réfection Rue Principale 2021 pour les travaux qui ont été complétés en novembre et d'avoir en sa possession les documents suivants : déclaration solennelle, attestation CSST, attestation CCQ et quittances

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE les élus.es **AUTORISENT** le personnel administratif à procéder au paiement de la libération de la retenue définitive suite à la réception du cautionnement d'entretien et que les documents au montant de cent neuf mille cent quarante-deux et huit sous (109 142.08) taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

301-12-2021 **4.2. ADJUDICATION DU CONTRAT DE LA PATINOIRE (DÉCEMBRE 2021 À MARS 2022)**

ATTENDU QUE depuis le début la saison hivernale, la Municipalité de Lamarche est à la recherche d'un responsable pour l'entretien de la patinoire saison 2021-2022;

ATTENDU QU'il y a une entente d'établie avec la Maison des Jeunes de Lamarche pour assurer l'ouverture du local et l'éclairage lors de leur présence à la Maison des Jeunes;

ATTENDU QUE le présent contrat st établi de la mi-décembre 2021 à la mi-mars 2022;

ATTENDU QUE les tâches du responsable sont de glacer la patinoire, de déneiger celle-ci, et d'ouvrir le local suivant l'horaire convenu ; entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

QUE les élus.es **ACCEPTENT** d'octroyer le contrat de la patinoire à M. Evans Bilodeau pour la présente saison hivernale au montant de trois mille six cent soixante-dix (3 670\$) taxes incluses et que les paiement seront fait le 30 de chaque mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance dans la salle

302-12-21 **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 42

Nous soussignés, M. Michel Bergeron, maire de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Monsieur Michel Bergeron

Madame Myriam Lessard, directrice générale et greffière- trésorière